



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 282956 / BP 2022 - 1 - Education – Jeunesses - Sports

Objet : L'ambition Jeunesses 2022-2028

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 16 avril 2019 relative à l'Ambition Jeunesses du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 25 juin 2019 adoptant le plan départemental par et pour les jeunes de la Haute Garonne ;

Vu la délibération du 26 octobre 2021 présentant les résultats de l'évaluation du plan départemental par et pour les jeunes 2019-2021 et perspectives ;

Considérant les résultats de cette évaluation et la volonté réaffirmée d'avoir une ambition à la hauteur des enjeux identifiés par et pour les jeunes haut-garonnaises ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver les nouveaux axes à donner à l'Ambition Jeunesses départementale, tels que joints à la présente délibération.

Article 2 : de lancer, dès à présent, les temps d'échanges et de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes nécessaires à l'élaboration d'un nouveau plan d'action par et pour les jeunes qui vous sera proposé lors de la session 2022.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

51 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mmes Barrière, Baylac, MM. Boureau (procuration Mme Malric), Bouteloup, Mmes Boyer, Courade, Croquette, MM. Cujives, De Scorraïlle, Mme Degers, MM. Denouvion, Deuilhé (procuration Mme Vieu), Duclos, Dumoulin, Fabre, Mme Farcy, M. Fellah, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier, Gabrieli, Mme Geil-Gomez, M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard, Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mmes Lamant (procuration M. De Scorraïlle), Laurenties-Barrère, Leclerc (procuration Mme Vezat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival, Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, MM. Suaud, Taravella, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, Vieu et M. Vincini.

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

Mme Volto a quitté la salle au moment du vote.

Signé

Georges MERIC

Président du Conseil départemental

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 28/03/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-Imc100000283606-DE